

deux années, il est proposé d'admettre le principe de marchés distincts, l'un pour l'année en cours, 15 septembre - 31 décembre, l'autre pour 1960 du 1<sup>er</sup> janvier, au grandes vacances.

Les directeurs de cantines ont été invités à faire connaître les noms des fournisseurs choisis et l'importance des commandes prévues;

### Le Conseil Municipal

Sur les renseignements recueillis auprès des responsables des cantines

Sur les comptes d'exploitation des cantines pour l'année 1958/1959  
— décide

d'autoriser M. le Maire à passer les marchés suivants en vue de la fourniture de denrées pour les cantines scolaires jusqu'à la fin de l'année 1959.

- |  |           |
|--|-----------|
| - Cornardeau, beurre, fromage, lait, rue Pierre Loti à Royan.        | 1.500.000 |
| - Etabl <sup>t</sup> Bruchet et c <sup>ie</sup> , épicerie à Saujon. | 800.000   |
| - Etabl <sup>t</sup> Sica - fruits et légumes à Royan                | 750.000   |
| - Roy Marcel, - fruits primaires à Royan                             | 1.250.000 |
| - Martin, charcutier, à St Just                                      | 800.000   |

que la dépense sera mandatée, chap. XVI, art. 30, cantines scolaires : achat de denrées alimentaires.

que de nouveaux marchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1960 jusqu'à la fin de l'année scolaire, seront passés avec :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Cornardeau, beurre, œufs, fromages, rue P. Loti                   | 2.000.000 |
| - Etabl <sup>t</sup> Bruchet et c <sup>ie</sup> , épicerie à Saujon | 1.000.000 |
| - Sica - fruits légumes à Royan                                     | 750.000   |
| - Roy Marcel, fruits primaires à Royan                              | 1.000.000 |
| - Martin, charcutier, à St Just                                     | 1.200.000 |

et les dépenses mandatées sur le chapitre correspondant du budget 1960.

approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal demande que l'an prochain la commission du commerce étudie les prix proposés et que pour des prix légèrement supérieurs la priorité soit donnée au commerce local.

2/ Fourniture de combustibles aux bâtiments communaux - M. Rocheteau rapporteur.

### Le conseil Municipal

Sur l'appel d'offres auquel il a été procédé

Sur le procès-verbal d'ouverture des plis établi le 8 octobre et les propositions de la Commission du 14 octobre 1959

Considérant que la maison Blanchier, cours de l'Europe offre les prix les plus avantageux en ce qui concerne les boulets charbonniers, les Etabl<sup>t</sup> S. Barrot et fil<sup>s</sup> en ce qui concerne les grains cingy et l'anthracite et la maison Gerjay frères les meilleures conditions, compte tenu du versement de la taxe locale à Royan pour la fourniture de fuel oil

SPl

approuvé

5